PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT
DES MOBILITÉS ACTIVES

CARTOGRAPHIE DE DURÉE DE PARCOURS PÉDESTRES ET CYCLABLES

© Tom Werner/Getty Images

ACTION

Vous voulez encourager les habitants de votre territoire à se déplacer davantage à pied ou à vélo ? Réalisez une carte présentant les durées de parcours pédestres et/ou cyclables entre différents points d'intérêt (sites touristiques ou culturels, espaces verts, quartiers…).

Cette cartographie peut être élaborée soit à l'aide d'un outil informatique (système d'information géographique - SIG), soit à partir d'un logiciel de dessin, selon les moyens humains, techniques et financiers dont disposent la collectivité. Elle doit comprendre a minima :

- Un fond de carte du territoire.
- Le tracé d'itinéraires conseillés à pied et/ou à vélo entre des points d'intérêt localisés.
- Les durées de parcours.

D'autres informations peuvent y figurer, comme la localisation des **stations de vélos** ou de **transport en commun**, les **aménagements cyclables**, etc. Les distances peuvent éventuellement être ajoutées, mais les durées de parcours sont beaucoup plus parlantes pour le grand public.

© SVETIKD/Getty Images

OBJECTIFS

- **Sensibiliser** au fait que de nombreux trajets du quotidien peuvent être réalisés à pied ou à vélo, notamment sur des distances courtes.
- **Lutter** contre la sédentarité et l'inactivité physique.
- **Accompagner** la population vers le choix d'un mode de déplacement actif et son intégration à un mode de vie quotidien.
- **Participer** à l'amélioration de la qualité de l'air en diminuant le nombre de kilomètres motorisés.

ETAPES POUR LA MISE EN PLACE ET LES MOYENS NÉCESSAIRES

1. **Rassembler les données nécessaires à la réalisation des cartes** à partir d'un fond de carte du territoire : réseau routier, localisation des stations de vélo en libre-service, des parkings à vélos, des stations de transports en commun, des voies utilisables uniquement à pied ou à vélo (espaces verts, sentiers, passerelles…).
2. **Définir les points d'intérêt** jugés utiles pour le déplacement des piétons et des cyclistes. En fonction des objectifs recherchés, différents lieux peuvent être choisis : quartiers, sites touristiques ou culturels, espaces verts, établissements scolaires, stations de vélos en libre-service, stations de transport en commun, lieux de services pour les cyclistes, commerces, trajets les plus fréquentés.
3. **Elaborer des itinéraires** selon des critères définis (durée du parcours, distance, passage par des espaces verts…). Un ordre de grandeur de la durée nécessaire pour parcourir un trajet peut être défini en retenant par exemple les vitesses moyennes de 4 km/h pour un déplacement à pied et de 15 km/h pour un déplacement à vélo.
4. **Construire la carte** de durée de parcours à pied et/ou à vélo à l'aide d'un SIG ou d'un logiciel de dessin.

BUDGET

L'action nécessite essentiellement du temps humain pour rassembler les éléments nécessaires à la constitution des cartes et élaborer les itinéraires. Les coûts sont réduits. Ils concernent éventuellement l'équipement :

- D'un fond de carte du territoire : les services d'urbanisme en possèdent généralement, mais ils peuvent être obtenus gratuitement (par exemple sur le site internet d'OpenStreetMap) ou achetés auprès de l'Institut géographique national ou de sociétés privées.
- D'un système d'information géographique ou d'un logiciel de dessin (mais il existe des outils gratuits).

En fonction des moyens humains, techniques et financiers de la collectivité, la création de telles cartes peut engager un prestataire externe ou une collaboration avec des associations locales de cyclistes par exemple.

PARTENARIATS POSSIBLES

Cette démarche est transversale au sein d'une collectivité territoriale et peut impliquer plusieurs services, notamment en charge de :

- La mobilité / les déplacements.
- La communication.
- L'aménagement de l'espace public (urbanisme, espaces verts, voirie, signalétique, politique de la ville).
- La culture / le patrimoine.
- L'activité physique et sportive.

Elle peut par ailleurs s'appuyer sur différents partenaires tels que :

- Les associations locales en faveur du vélo ou de la marche pour leur connaissance des itinéraires.
- Les offices du tourisme pour la définition des points d'intérêt.
- Des prestataires externes pour la réalisation de la carte selon les besoins.

BONNES PRATIQUES

Cartes de durée de trajets à pied :

Grenoble

https://www.mobilites-m.fr/pdf/Plan-pieton-grenoble.pdf

Grand Lyon

https://www.grandlyon.com/fileadmin/user_upload/media/pdf/deplacements/20160705_gl_carte-mavilleapied.pdf

Tours Métropole Val de Loire

http://www.mobilite.tours-metropole.fr/index.php?idtf=14

La Roche-sur-Yon

https://www.larochesuryon.fr/fileadmin/user_upload/2-Services-infos_pratiques/Transports/carte-deplacements-pietons_1_.pdf

Carte du métro à pied à Paris

https://www.rando-metro.fr/

Cartes de durée de trajets à vélo :

Métropole de Lyon

Carte réalisée par l'association La Ville à Vélo.

https://lavilleavelo.org/2020/05/25/carte-des-temps-de-trajet-le-velo-est-le-mode-le-plus-rapide-pour-circuler-au-sein-de-la-metropole/

Eurométropole de Strasbourg

Carte réalisée par l'association Vélorution Strasbourg.

http://velorution-strasbourg.fr/2020/05/10/boulot-velo-dodo/

La Riche

Carte réalisée par le collectif cycliste 37.

http://www.cc37.org/wp-content/uploads/2015/06/lariche.pdf

Cartes de durée de trajets à pied et à vélo :

Granville

https://www.ville-granville.fr/wp-content/uploads/2017/12/Granville50.pdf

Signalétique pour encourager les déplacements en mode de transport actif :

Grenoble

http://www.villes-sante.com/actions-des-villes/grenoble-une-nouvelle-signaletique-urbaine-pour-encourager-les-deplacements-pietons/

METHODOLOGIE ET CRITERES D'EVALUATION

- Système de comptage des flux de piétons et/ou de cyclistes sur certains itinéraires.

- Nombre de téléchargements si les cartes sont mises en ligne.

RESSOURCES UTILES

Guide pratique pour la réalisation d'une carte de temps de parcours à pied et/ou à vélo : http://www.mangerbouger.fr/pro/IMG/pdf/guide_cartes_temps_de_parcours.pdf

Pour aller plus loin ; Guide méthodologique de mise en place d'une signalétique piétonne, l'exemple de Grenoble : http://www.villes-sante.com/wp-content/uploads/GRENOBLE_guide_methodo_signaletique_pietonne.pdf

Contact
bougerplus2024@gmail.com

Réalisée par le Collectif pour une France en Forme pour Paris 2024 avec l'expertise du Ministère chargé des Sports et de l'ONAPS